



NOTE DE TRAVAIL

DIXIÈME SESSION DE LA DIVISION DES STATISTIQUES

Montréal, 23 – 27 novembre 2009

Point 12 : Collecte, analyse et diffusion

**EXAMEN DE LA SITUATION ACTUELLE DE COMMUNICATION DES
RENSEIGNEMENTS : AÉROPORTS ET FOURNISSEURS DE SERVICES
DE NAVIGATION AÉRIENNE (ANPS)**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note traite des statistiques recueillies par l'OACI au moyen de ses formulaires du transport aérien pour les aéroports et pour les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP). En plus d'une description de chaque programme, de ses principaux usages et de sa couverture, elle examine aussi les avantages potentiels de la mise en œuvre de nouveaux processus de communication, avec l'objectif d'améliorer davantage la couverture et l'utilité de ces données.

La suite à donner par la Division figure au paragraphe 8.

1. INTRODUCTION

1.1 Les plus récentes modifications ayant des incidences sur les formulaires du transport aérien relatifs aux aéroports et aux ANSP ont été apportées à la suite de STA/9, et ont été entièrement mises en œuvre dans l'édition 2000 des formulaires du transport aérien.

2. FORMULAIRES I ET I-S — TRAFIC D'AÉROPORT

2.1 Des statistiques de trafic d'aéroport sont recueillies mensuellement ou trimestriellement¹ au moyen du Formulaire I pour chacun des aéroports d'un État contractant ouverts au trafic commercial international répondant aux critères suivants :

¹ Le formulaire prévoit la communication de données pour les trois mois consécutifs de chaque trimestre.

- a) être un des aéroports qui, ensemble, ont un trafic combiné égal à au moins 90 % du total des unités de trafic commercial international (régulier et non régulier) de tous les aéroports de cet État, ou
- b) enregistrer au moins 1000 unités de trafic international par an, selon ce qui est le moins restrictif.

2.2 De plus, sur la base de la Recommandation 12b) de la neuvième réunion de la Division des statistiques (STA/9), le Secrétariat a élaboré un nouveau formulaire de compte rendu, le Formulaire I-S, pour recueillir annuellement des données de trafic pour tous les aéroports d'un État contractant.

2.3 Au cours des trois années s'achevant en 2007, les données communiquées au moyen du Formulaire I ont représenté, en moyenne, environ 85 % du trafic international régulier de passagers. En 2007, l'OACI a reçu des données de trafic de 400 aéroports internationaux ou groupes d'aéroports de 89 États et territoires. Si certains des États d'importance majeure ne communiquant pas de données en termes de trafic d'aéroport² avaient soumis des données au moyen du Formulaire I, la couverture aurait été nettement plus élevée. Il est à noter cependant que, dans certains cas, ces données annuelles sont ajoutées ultérieurement à la Base de données statistiques intégrée (ISDB) de l'OACI en étant extraites du site web de l'aéroport, ce qui augmente la représentation du trafic couvert. La proposition d'étendre la collecte de données de trafic d'aéroport pour couvrir les aéroports ayant une composante majeure de trafic intérieur dans chaque État contractant sera examinée au titre du point 4 de l'ordre du jour (STA-WP/13) ; si elle est acceptée, cela accroîtra de façon significative l'utilité de ces données.

2.4 Il est à noter aussi que, après l'introduction du Formulaire I-S, visant à recueillir annuellement des données de trafic d'aéroport total provenant de chaque État membre de l'OACI, le Secrétariat a rencontré des difficultés techniques pour introduire ces données dans l'ISDB. Ces difficultés ont été surmontées au début de cette année, lors d'une mise à niveau de l'ISDB

3. **DONNÉES FINANCIÈRES D'AÉROPORT — FORMULAIRE J**

3.1 Le Formulaire J est utilisé pour recueillir annuellement des statistiques sur les revenus, les dépenses et les investissements des principaux aéroports internationaux des États contractants. C'est la seule collecte de données publique connue qui compile l'information financière des aéroports sous une forme normalisée et elle est particulièrement utile pour les études sur la situation financière des aéroports. Cependant, comme pour le trafic, un problème important de cette collecte de données est que certains aéroports ou groupes d'aéroports majeurs ne communiquent pas de données.

3.2 Comme indiqué dans le *Rapport de la neuvième session de la Division des statistiques* (Doc 9703), une raison du faible taux de réponse pour ce formulaire pourrait être que, malgré le retrait de l'opposition formelle de l'ACI à la collecte de données financières d'aéroport sous une forme normalisée, l'ACI était toujours en désaccord avec cette forme de collecte de données, et laissait à la discrétion de chaque aéroport de communiquer ou non des données financières à l'OACI. À l'époque, il était espéré que l'infléchissement de l'attitude de l'ACI aiderait à accroître la participation pour le Formulaire J, ce qui réduirait la nécessité d'envoi par l'OACI d'un questionnaire supplémentaire pour recueillir ces données pour les rapports sur la situation économique des aéroports.

² Par exemple les États-Unis. Le *Department of Transportation* des États-Unis ne recueille pas de données de trafic d'aéroport comme telles, et les données concernant les aéroports communiquées au moyen du Formulaire 41 du DoT couvrent seulement le trafic pour les transporteurs aériens des États-Unis.

3.3 Bien que la situation se soit améliorée, les données recueillies au moyen du Formulaire J ont continué d'être complétées par une collecte *ad hoc* au moyen d'un questionnaire envoyé une année sur deux pour répondre aux besoins de données de l'enquête biennale menée par l'OACI sur l'économie des aéroports et des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP). En 2007, l'OACI a reçu des données financières de 191 aéroports ou groupes d'aéroports internationaux de 70 États et territoires. Au cours des trois ans se terminant en 2007, les données communiquées au moyen du Formulaire J ont représenté, en moyenne, 54 % du trafic international régulier de passagers.

4. DONNÉES FINANCIÈRES SUR LES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE DE ROUTE — FORMULAIRE K

4.1 Les recettes, les dépenses et les investissements des organismes qui assurent des services de route sont communiqués annuellement au moyen du Formulaire K. En 2007, l'OACI a reçu des données financières de 89 fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) de 50 États et territoires. Pour les trois années se terminant en 2007, les données communiquées au moyen de ce formulaire ont représenté, en moyenne estimative, environ 70 % du trafic mondial mesuré en nombre de départs. Avec la tendance à mettre en œuvre dans les États contractants des ANSP administrativement et financièrement autonomes, on s'attend à voir augmenter la couverture des données et le nombre d'ANSP communiquant le Formulaire K. C'est la seule collecte de données publique qui compile les renseignements financiers sous une forme normalisée et elle est fort utile pour les études concernant la situation financière des ANSP.

5. STATISTIQUES DE TRAFIC RELATIVES AUX SERVICES DE ROUTE — FORMULAIRE L

5.1 Le Formulaire L est utilisé pour recueillir, annuellement, des données sur le nombre de vols traversant une région d'information de vol/région supérieure d'information de vol (FIR/UIR) pour lesquels des plans de vol ont été déposés auprès du contrôle régional ou des services d'information de vol. En 2007, l'OACI a reçu des données financières de 71 ANSP de 48 États et territoires. Pour les trois années se terminant en 2007, les données communiquées au moyen de ce formulaire ont représenté une moyenne estimative d'environ 65 % du trafic mondial mesuré en nombre de départs. L'avenir de la collecte de données de trafic des FIR/UIR et la proposition visant à établir une base de données mondiale sur les mouvements aériens seront discutés au titre du point 7 de l'ordre du jour (STA/10-WP/17).

6. USAGES CONNUS DE LA COLLECTE DES DONNÉES

6.1 Même si les collectes de données de trafic et de données financières des aéroports et des ANSP sont moins représentatives que celles qui concernent les transporteurs aériens, ces données ont prouvé leur utilité dans des études sur l'économie des aéroports et des ANSP. Les formulaires de statistiques de l'OACI sont utiles aussi pour les États, car ils constituent un cadre qui aide beaucoup d'entre eux à développer leurs systèmes de collecte de données et systèmes comptables. De plus, les données de ces formulaires aident l'OACI dans l'étude biennale des données financières, de trafic et d'emploi des aéroports et des ANSP.

7. COUVERTURE ET PROCESSUS DE COMPTE RENDU

7.1 La couverture des formulaires de statistiques se rapportant à l'activité des aéroports et des ANSP pourrait être plus élevée. Des mesures sont prises par le Secrétariat pour améliorer la couverture des formulaires concernant les aéroports et les ANSP en renforçant le mécanisme de rappel dans le système ISDB³ afin d'encourager une participation accrue des États contractants.

7.2 Comme il a été mentionné plus haut, l'OACI effectue une enquête tous les deux ans pour compléter les données recueillies dans le cadre du programme statistique ordinaire au moyen des formulaires de statistiques I à L. Afin de réduire au minimum le nombre de données que doivent communiquer les États, de réduire leur charge administrative et de normaliser la collecte de données dans le cadre du programme statistique du transport aérien, il est proposé que le questionnaire envoyé tous les deux ans par l'OACI pour recueillir des données sur les aéroports et les ANSP soit intégré aux formulaires du transport aérien se rapportant aux mêmes entités, plus expressément les formulaires I à L. Cette intégration sera examinée au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour (STA/10-WP/16).

7.3 *Recommandations de la quatorzième réunion du Groupe d'experts en statistiques (STAP/14-11).* Afin d'améliorer la communication et la couverture globale des données statistiques pour les aéroports et les ANSP, le groupe d'experts a recommandé l'établissement d'un point focal au sein de chaque administration nationale de l'aviation civile. Il a recommandé aussi qu'une liste de points focaux soit diffusée sur le site web sécurisé de l'OACI en vue de faciliter la collecte de données et le partage des efforts par les États contractants.

8. SUITE À DONNER PAR LA DIVISION

8.1 La Division est invitée à :

- a) examiner les programmes statistiques des aéroports et des ANSP et à présenter des avis sur leur avenir et les moyens possibles d'en renforcer l'utilité ;
- b) recommander l'établissement d'un point focal pour les aéroports et les ANSP au sein de l'administration de l'aviation civile de chaque État contractant, dans le but d'améliorer la communication de données statistiques pour ces entités ;
- c) recommander que l'OACI place la liste de ces points focaux sur son site web sécurisé afin de faciliter la collecte des données et le partage des efforts par les États contractants.

— FIN —

³ Une troisième phase de mise à niveau de l' ISDB est prévue pour 2010 (voir IP/1).